

# DISPOSITIF DE FORMATION PRATIQUE

BACHELOR EN EMPLOI  
BACHELOR A PLEIN TEMPS  
1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

HESAV

**Anne Gerber**

Responsable de la formation pratique

**Marjorie de Goumoëns**

Coordinatrice formation pratique

Septembre 2024

# Contenu de la présentation



- Modalités pédagogiques
- Organisation temporelle des stages
- Contextes de stage
- Contrat pédagogique tripartite
- Rôle des différent·es acteur·trices de la période de formation pratique
- Les modalités d'évaluation
- Horaires
- Eléments disciplinaires
- Absence en stage
- Dispositif de prévention et de gestion des cas de discrimination et de harcèlement
- Vaccination
- Personnes ressources
- Moodle
- Documents clés

# Moodle formation pratique (FP)



## HESAV\_SI\_FORMATION PRATIQUE

Clé: welcomeFP

# Modalités pédagogiques de la formation bachelor en Soins Infirmiers



## ➤ Une pédagogie de l'alternance intégrative

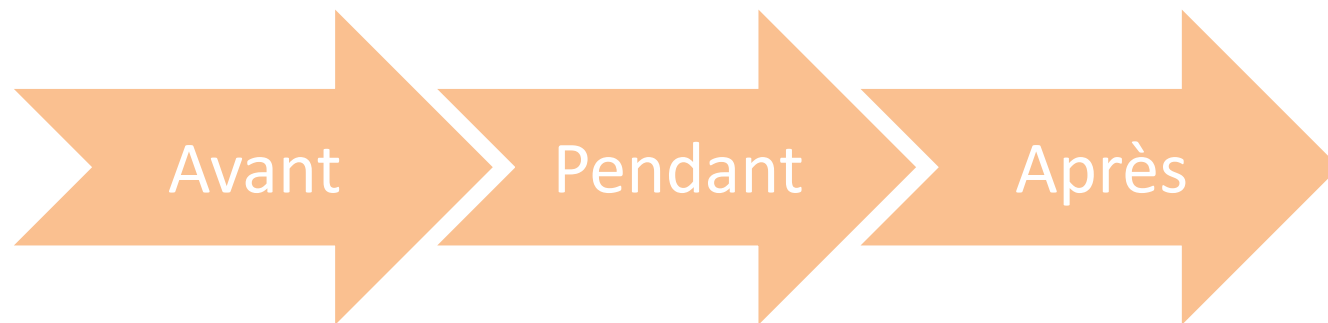
*Alternance entre des périodes de formations à l'école et des périodes de formation en milieu d'exercice professionnel*

→ « Favorise l'appropriation et l'intégration des savoirs acquis en cours et permet de les questionner, d'en augmenter le sens et de les enrichir d'une **pratique réflexive** »

# Modalités pédagogiques de la formation bachelor en Soins Infirmiers



Les périodes de formations pratiques sont soutenues par des activités pédagogiques à l'école.



- En particulier dans le module «étudiant·e et ses environnements»

# Organisation temporelle des stages



## PLANIFICATION DES STAGES ANNEE ACADEMIQUE 2024 - 2025



2024 Semestre automne

2025

	38ème	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème	44ème	45ème	46ème	47ème	48ème	49ème	50ème	51ème	52ème	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème		
	18.sept.24	23.sept.24	30.sept.24	07.oct.24	14.oct.24	21.oct.24	28.oct.24	04.nov.24	11.nov.24	18.nov.24	25.nov.24	02.déc.24	09.déc.24	16.déc.24	23.déc.24	30.déc.24	06.janv.25	13.janv.25	20.janv.25	27.janv.25	03.févr.25	10.févr.25		
Bachelor 3ème								PFP5	Source groupe A / HESAV groupe B						V	V								
Bachelor 3ème	PFP5	Source : groupe B/HESAV groupe A														V	V							
Bachelor 2ème								PFP3	Source groupe B/HESAV groupe A						V	V								
Bachelor 2ème		PFP3	Source groupe A/HESAV groupe B													V	V							
Bachelor 1ère															V	V	PFP1	Source/HESAV						
Filière en emploi EE	PFP ext. 4														V	V								
Année Propédeutique Santé															V	V	APS							

2025

Semestre printemps

	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème	21ème	22ème	23ème	24ème	25ème	26ème	27ème	28ème	29ème	30ème	31ème	32ème	33ème	34ème	35ème	36ème	37ème		
	17.févr.25	24.févr.25	03.mars.25	10.mars.25	17.mars.25	24.mars.25	31.mars.25	07.avr.25	14.avr.25	21.avr.25	28.avr.25	06.mai.25	12.mai.25	19.mai.25	26.mai.25	02.juin.25	09.juin.25	16.juin.25	23.juin.25	30.juin.25	07.juil.25	14.juil.25	21.juil.25	28.juil.25	04.août.25	11.août.25	18.août.25	25.août.25	01.sept.25	08.sept.25		
Bachelor 3ème						V	⑤	PFP6	Source/HESAV															*	V	V	V	*				
Bachelor 2ème	PFP4	Source/HESAV									V											⑤	*	V	V	V	*					
Bachelor 1ère										V					PFP2	Source/HESAV						*	V	V	V	*						
Filière en emploi EE	PFP ext. 2							PFP ext. 3							PFP ext. 1							*	V	V	V	*						
Année Propédeutique Santé										V												*	V	V	V	*						
Année Propédeutique Santé	*	*	APS																			*	V	V	V	*						

PFP1 et PFP2 = 1ère année Bachelor

PFP3 et PFP4 = 2ème année Bachelor

PFP5 et PFP6 = 3ème année Bachelor

PFP : Période de formation pratique

= Stage comprenant 5 journées d'alternance école-stage

PFP externe 1 = 1ère PFP externe EE

PFP externe 2 = 2ème PFP externe EE

PFP externe 3 = 3ème PFP externe EE

PFP externe 4 = 4ème PFP externe EE

V = Période de vacances communes aux deux écoles

\* = Période de vacances selon planification des écoles

# Organisation temporelle des stages



## PLANIFICATION DES STAGES ANNEE ACADEMIQUE 2024 - 2025



### 2024 Semestre automne

	30ème	33ème	40ème	41ème	42ème	43ème	44ème	45ème	46ème	47ème	48ème	49ème	50ème	51ème	
	18.sept.24	23.sept.24	30.sept.24	07.oct.24	14.oct.24	21.oct.24	28.oct.24	04.nov.24	11.nov.24	18.nov.24	25.nov.24	02.déc.24	09.déc.24	16.déc.24	
Bachelor 3ème								PFP5	Source groupe A /HESAV groupe B						
Bachelor 3ème	PFP5	Source : groupe B/HESAV groupe A													
Bachelor 2ème								PFP3	Source groupe B/HESAV groupe A						
Bachelor 2ème		PFP3	Source groupe A/HESAV groupe B												
Bachelor 1ère															
Filière en emploi EE	PFP ext. 4														
Année Propédeutique Santé															

### 2025 Semestre printemps

	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème	21ème	22ème	23ème	24ème	25ème	26ème	27ème	28ème	29ème	30ème	31ème	32ème	33ème	34ème	35ème	36ème	37ème	
	17.févr.25	24.févr.25	03.mars.25	10.mars.25	17.mars.25	24.mars.25	31.mars.25	07.avr.25	14.avr.25	21.avr.25	28.avr.25	06.mai.25	12.mai.25	19.mai.25	26.mai.25	02.juin.25	09.juin.25	16.juin.25	23.juin.25	30.juin.25	07.juil.25	14.juil.25	21.juil.25	28.juil.25	04.août.25	11.août.25	18.août.25	25.août.25	01.sept.25	08.sept.25	
Bachelor 3ème						V	⑤	PFP6	Source/HESAV																						
Bachelor 2ème	PFP4	Source/HESAV									V											⑤		*	V	V	V	*			
Bachelor 1ère										V					PFP2	Source/HESAV									*	V	V	V	*		
Filière en emploi EE	PFP ext. 2							PFP ext. 3						PFP ext. 1									*	V	V	V	*				
Année Propédeutique Santé									V														*	V	V	V	*				
Année Propédeutique Santé	*	*	APS																				*	V	V	V	*				

PFP2 Source/HESAV

PFP4 Source/HESAV

1 stage de 6 semaine + 5 journées d'alternance dans le module «étudiant.e et ses environnements»

- PFP1 et PFP2 = 1ère année Bachelor
- PFP3 et PFP4 = 2ème année Bachelor
- PFP5 et PFP6 = 3ème année Bachelor
- PFP : Période de formation pratique
- = Stage comprenant 5 journées d'alternance école-stage

- PFP externe 1 = 1ère PFP externe EE
- PFP externe 2 = 2ème PFP externe EE
- PFP externe 3 = 3ème PFP externe EE
- PFP externe 4 = 4ème PFP externe EE

- V = Période de vacances communes aux deux écoles
- \* = Période de vacances selon planification des écoles

# Organisation temporelle des stages



## PLANIFICATION DES STAGES ANNEE ACADEMIQUE 2024 - 2025



2024 Semestre automne

2025

	38ème	39ème	40ème	41ème	42ème	43ème	44ème	45ème	46ème	47ème	48ème	49ème	50ème	51ème	52ème	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème		
	16.sept.24	23.sept.24	30.sept.24	07.oct.24	14.oct.24	21.oct.24	28.oct.24	04.nov.24	11.nov.24	18.nov.24	25.nov.24	02.déc.24	09.déc.24	16.déc.24	23.déc.24	30.déc.24	06.jan.25	13.jan.25	20.jan.25	27.jan.25	03.fev.25	10.fev.25		
Bachelor 3ème								PPF5	Source groupe A /HESAV groupe B															
Bachelor 3ème	PPF5	Source : groupe B/HESAV groupe A															V							
Bachelor 2ème								PPF3	Source groupe B/HESAV groupe A						V	V								
Bachelor 2ème		PPF3	Source groupe A/HESAV groupe B													V	V							
Bachelor 1ère															V	V	PPF1	Source/HESAV						
Filière en emploi EE	PPF ext. 4														V	V								
Année Propédeutique Santé															V	V	APS							

2025  
Semestre printemps

	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème	21ème	22ème	23ème	24ème	25ème	26ème	27ème	28ème	29ème	30ème	31ème	32ème	33ème	34ème	35ème	36ème	37ème		
	17.fev.25	24.fev.25	03.mars.25	10.mars.25	17.mars.25	24.mars.25	31.mars.25	07.avr.25	14.avr.25	21.avr.25	28.avr.25	05.mai.25	12.mai.25	19.mai.25	26.mai.25	02.juin.25	09.juin.25	16.juin.25	23.juin.25	30.juin.25	07.juil.25	14.juil.25	21.juil.25	28.juil.25	04.aout.25	11.aout.25	18.aout.25	25.aout.25	01.sept.25	08.sept.25		
Bachelor 3ème						V	⑤	PPF6	Source/HESAV																							
Bachelor 2ème	PPF4	Source/HESAV											V									⑤		*	V	V	V	V	*			
Bachelor 1ère																									V	*						
Filière en emploi EE																											*					
Année Propédeutique Santé																										*						
Année Propédeutique Santé																										*						

Semestre organisé en demi-volée en stage / à l'école avec les étudiant.es de 3<sup>ème</sup> année bachelor



# Contextes de stage



## Six contextes cliniques

- Soins aux personnes en chirurgie et spécialités
- Soins aux personnes en médecine et spécialités
- Soins aux personnes âgées et en gériatrie
- Soins en santé mentale et psychiatrie
- Soins en santé maternelle et infantile et aux enfants en pédiatrie
- Soins en extrahospitaliers et à la communauté

## 3 contextes LPSan

- Stationnaire
- Ambulatoire
- Domicile

## 4 domaines du champ des soins infirmiers

- Aigu/chronique
- Somatique/psychique

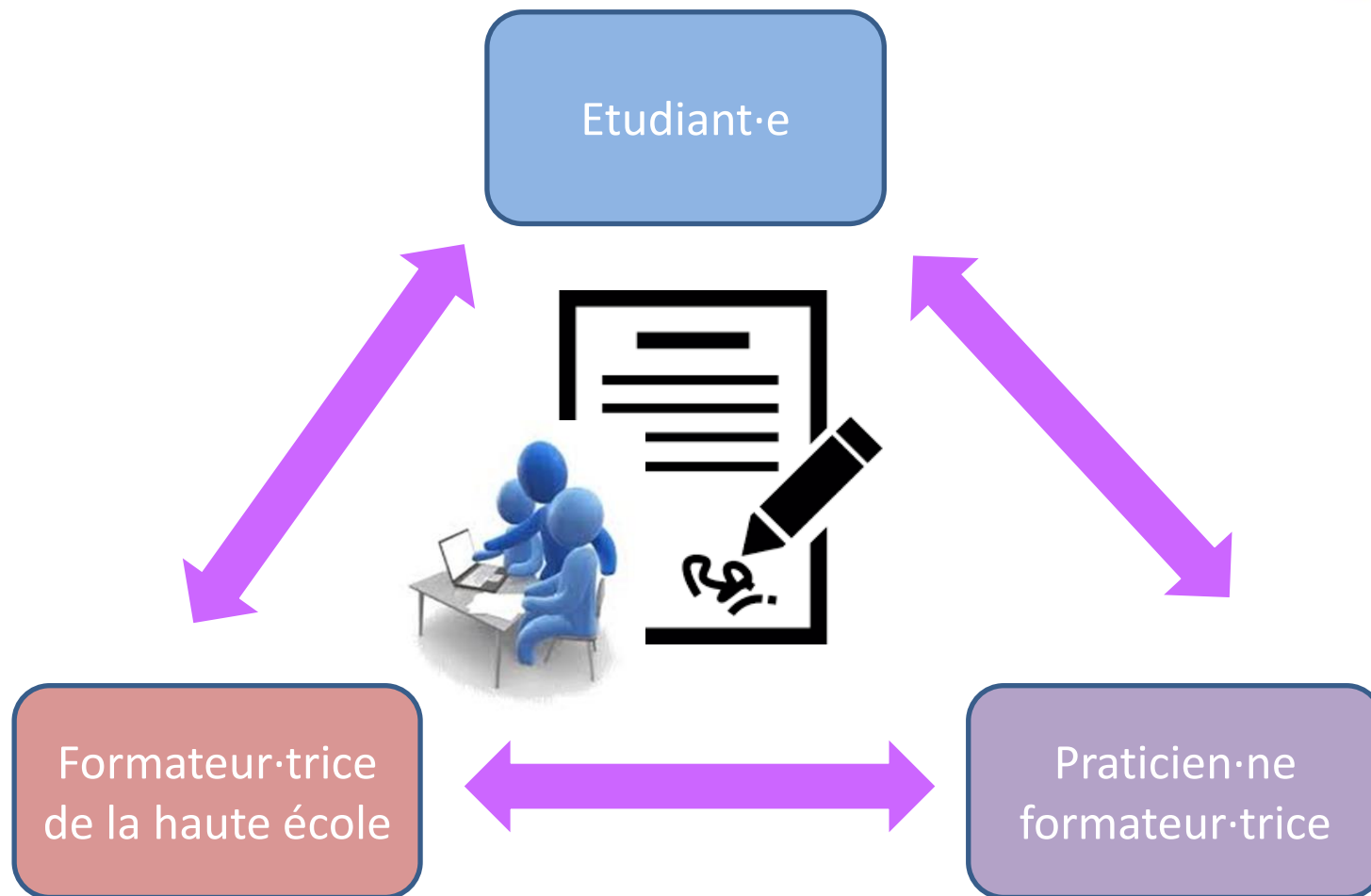
## Tous les âges de la vie

*Ce point sera développé dans le cours  
«Trajectoire professionnalisante de  
stage» du module «étudiant·e et ses  
environnements»*





# Le contrat pédagogique tripartite





# CONTRAT PÉDAGOGIQUE TRIPARTITE



## REUNISSANT :

- Nom de l'étudiant-e : (Tél. : )
- Nom du/de la PF : (Tél. : )
- Nom du formateur ou de la formatrice de la haute école : (Tél. : )

Pour la période de formation pratique du : au :

Se déroulant à :  
(coordonnées de l'institution et du lieu de formation pratique)

Le contrat est établi en référence et dans le cadre précisé par les documents suivants :

---

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

de la période de formation pratique

---

## MOYENS DE REALISATION

Ressources humaines, matérielles, organisationnelles, etc.

---

## MODALITES D'EVALUATION PREVUES

# Rôle de l'étudiant.e dans la préparation à la période de FP



## L'étudiant.e

- Prend connaissance des règles de la formation pratique (FP)
- Se renseigne sur son prochain stage au moyen du catalogue de stage et/ou des livres à la bibliothèque et/ou grâce aux informations fournies sur internet
  - les caractéristiques du lieu de stage
  - les types de patient rencontrés
  - les principales situations de soins
  - les missions du lieu
  - Le rôle infirmier...
- Elabore son projet de stage
- Contacte le lieu de stage au minimum 1 mois avant le stage
- Contacte son.sa formateur.rice HES référent afin de finaliser son projet de FP, au minimum 3 semaines avant le début du stage.
- S'organise pour prévoir les transports à ses frais

# Rôle du/de la formateur.trice HES, HESAV



## **Le/la formateur·rice HES**

Avant la période de formation pratique :

- Discute du projet de stage avec l'étudiant·e

Durant la période de formation pratique de l'étudiant·e :

- Participe au contrat pédagogique tripartite
- Répond aux besoins de l'étudiant·e et du/de la PF
- Est en contact avec l'étudiant·e

Après le stage :

- Rencontre l'étudiant·e pour discuter des apprentissages réalisés afin de faire évoluer le projet de formation

# Rôle du/de la praticien.ne formateur · trice



## Le/la PF

- Assure la formation pratique de l'étudiant·e conformément aux termes et aux objectifs définis dans l'Accord\* sur l'organisation de la formation pratique HES-SO et dans le Contrat pédagogique tripartite.
- Détermine et accompagne le processus de formation de l'étudiant·e sur le lieu de la pratique professionnelle.
- Est responsable de l'évaluation de l'étudiant·e et contribue à la validation de la période de formation pratique.
- Représente son institution auprès du site de formation de l'étudiant·e pour toute question pédagogique.
- Participe à l'évolution de l'offre de formation de la HES-SO.

# Modalités d'évaluation en stage



**BACHELOR HES-SO en Soins infirmiers**

h e d s Haute école de santé Genève  
Heds FR Haute école de santé Fribourg  
haute école arc Haute école de santé Lausanne  
Hes so Haute école de santé Valais  
La Source Institut de Santé Ecole de la Santé  
HESAV Haute école de santé Valais

Lieu de période de formation pratique  
Institution : \_\_\_\_\_ Nom de l'étudiant·e : \_\_\_\_\_  
Service : \_\_\_\_\_ Répétition   
Promotion : \_\_\_\_\_  
Site de formation : \_\_\_\_\_ Période du / au : \_\_\_\_\_ PFP 1  PFP 2

## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES – niveau 1<sup>ère</sup> année Bachelor

Synthèse de l'évaluation :

Pistes/propositions pour le développement futur des compétences :

Nombre de jours d'absence non compensés : - jours

Date et Signatures

Étudiant·e : \_\_\_\_\_ Praticien·ne formateur·trice \_\_\_\_\_  
(a pris connaissance) NOM PRENOM NOM PRENOM

Formateur·trice HES  
NOM PRENOM

Résultat<sup>1</sup> :  
 A  B  C  
 D  E  F

<sup>1</sup>Résultat  
Seuil d'insuffisance : 3 compétences ou plus non acquises

### Echelle d'attribution des notes

- A : Toutes les compétences sont acquises
- B : Toutes les compétences sont acquises à l'exception d'une compétence en voie d'acquisition
- C : Toutes les compétences sont acquises à l'exception de deux compétences en voie d'acquisition
- D : Trois compétences ou plus sont en voie d'acquisition et/ou une compétence est non acquise
- E : Deux compétences sont non acquises
- F : Trois compétences ou plus sont non acquises

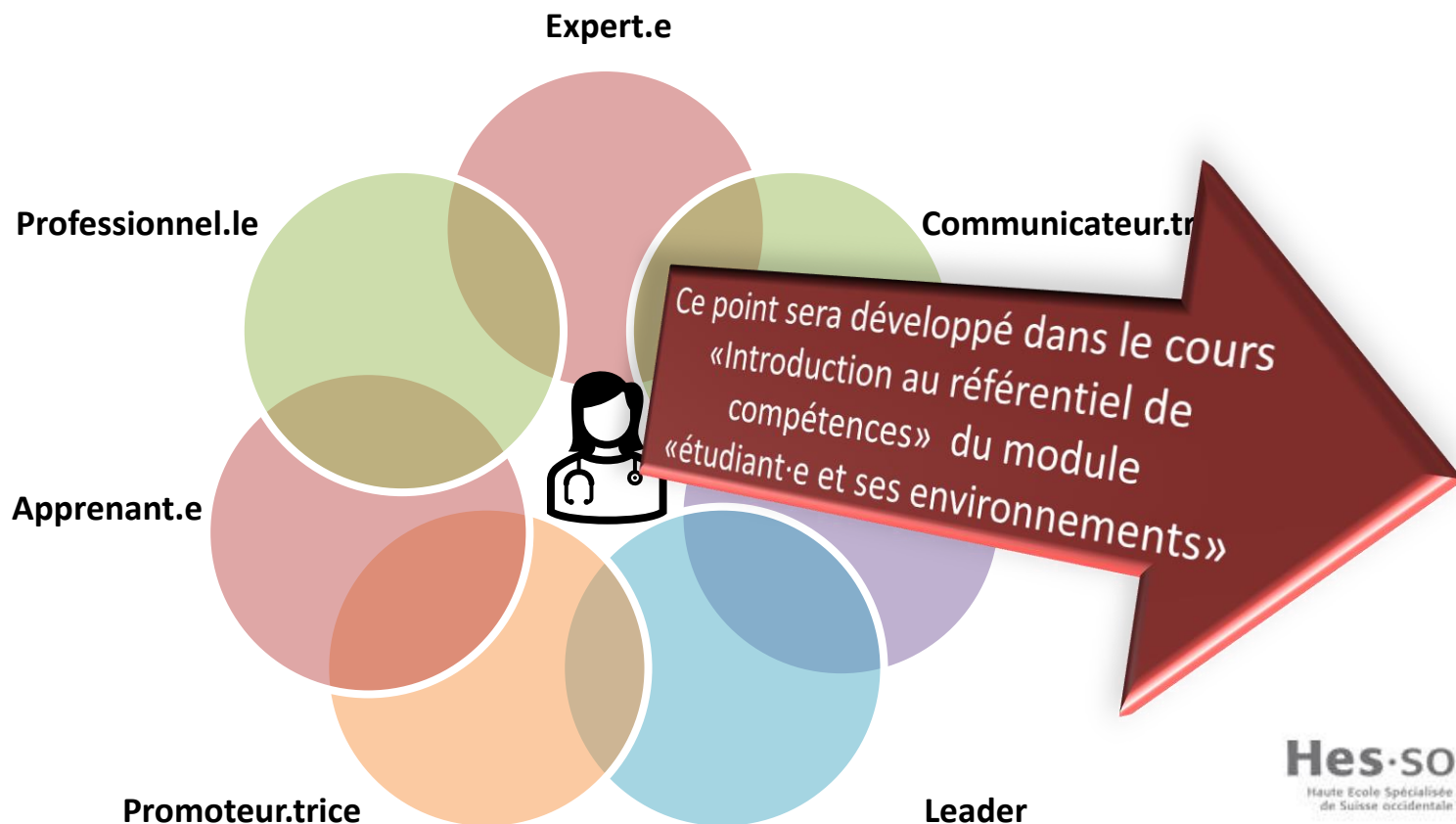
- ✓ L'ensemble des stages est évalué de façon **sommative** par le/la praticien·ne formateur·trice
- ✓ L'étudiant·e est garant·e que le document d'évaluation soit dûment **rempli** (en-têtes, etc)
- ✓ L'étudiant·e est responsable de **remettre à l'école** l'évaluation des compétences, ainsi que le CPT durant la semaine suivant la fin du stage



# Modalités d'évaluation en stage



L'évaluation apprécie l'aptitude de l'étudiant.e à mettre en œuvre ses compétences à travers les **sept rôles**:



# Horaires et modalités d'encadrement



- La durée hebdomadaire du stage est **de 40 heures**
- Les étudiant·es réalisent **les horaires en vigueur** dans l'institution d'accueil (continus, coupés, matin, soir,...)
- Les étudiant·es peuvent réaliser quelques **horaires de nuit** si cela est au service du développement de leurs compétences. Ces horaires sont à négocier avec la ou le responsable de la formation pratique.
- Elles ou ils peuvent être amené·es à travailler **le samedi et dimanche**.
- Les horaires de travail **sont discutés** lors de l'élaboration du **contrat pédagogique tripartite**.
- Les étudiant·es ont en principe **congé les jours fériés** en vigueur dans le canton où se déroule la PFP, sauf négociation particulière entre l'institution et le site de formation.

# Eléments disciplinaires



« Selon l'art. 12 du modèle d'accord sur l'organisation de la formation pratique HES-SO entre l'institution et la haute école, il est prévu que, selon les alinéas suivants :

1. *Les étudiant·es **se conforment aux orientations, aux directives, règles et usages en vigueur dans l'institution.** (...)*

Si l'étudiant·e enfreint les orientations, directives, règles et usages en vigueur dans l'institution ou dans la haute école (ce qui peut notamment être réalisé en cas de comportement menaçant l'intégrité physique et/ou psychique d'un·e patient·e ou de **comportement** entravant le fonctionnement de l'institution), la haute école peut prononcer des sanctions disciplinaires **allant de l'avertissement à l'exclusion de la filière**, voire du domaine, selon le degré de gravité de la faute, conformément à l'art. 37 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO et à l'art. 14 du Règlement d'organisation du domaine Santé. »

# Absence en stage



- La présence en stage est **obligatoire**.
- En cas d'absence, l'étudiant·e est tenu·e d'informer le service concerné et la réception de l'Ecole
- L'absence prolongée peut entraîner une non-validation du stage

Nombre de semaines de stage	Jour d'absences maximal
6 sem (30j)	5j
7 sem (35j)	6j
8 sem (40j)	7j
9 sem (45j)	8j
10 sem (50j)	9j

# Dispositif de prévention et de gestion des cas de discrimination et de harcèlement



Directive	N° 3.1.19	Dispositif de prévention et de gestion des cas de discrimination et de harcèlement
Public cible	Collaborateur.trice, Etudiant.e, Vacataire	

## LA DIRECTION DE LA HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ VAUD – HESAV

Vu le Code civil suisse (CC) du 10 décembre 1907 ;  
Vu le Code des obligations (CO) du 30 mars 1911 ;  
Vu le Code pénal suisse (CP) du 21 décembre 1937 ;  
Vu la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) du 24 mars 1995 ;  
Vu la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD) du 12 novembre 2001 ;  
Vu le Règlement d'application de la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud (RLPers-VD) du 9 décembre 2002 ;  
Vu la Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) du 11 juin 2013 ;  
Vu le Règlement d'application de la loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (RLHEV) ;  
Vu la Brochure du Secrétariat d'Etat à l'économie Conditions de travail - Mobbing et autres formes de harcèlement ;  
Vu la politique-cadre HES-SO de prévention et de gestion du harcèlement sexuel et sexiste à l'encontre des personnes aux études ;  
Arrête :

Document  
disponible sur  
le moodle  
formation  
pratique

# Vaccination



- Toute étudiant·e réalisant une période de formation pratique en maternité ou dans les milieux pédiatriques ou gynécologiques doit être vacciné contre la coqueluche/Rougeole-Oreillon-Rubéole (ROR).
- Délai pour la mise à jour de votre statut vaccinal:

**avant le stage**

# Personnes ressources



- **Anne Gerber**, responsable de la FP
  - Gestion de la formation pratique en général
  - Gestion de litiges majeurs
  - Répondante auprès de la Direction d'HESAV
- **Marjorie de Goumoëns**,  
coordinatrice de la FP
  - Gestion des places de FP en lien avec les étudiants
  - Gestion des problèmes de l'étudiant liés au stage
  - ...
- **Francis Rattin**  
Assistant HES
- **Michèle Lenoir**, secrétaire du  
bureau des étudiant·es (BE)
- Formateur·trice HES
- Praticien·ne formateur·rice
- Service de Soutien à  
l'Apprentissage (SSA)
- Service social

# Site HESAV



HESAV

Formation

Recherche

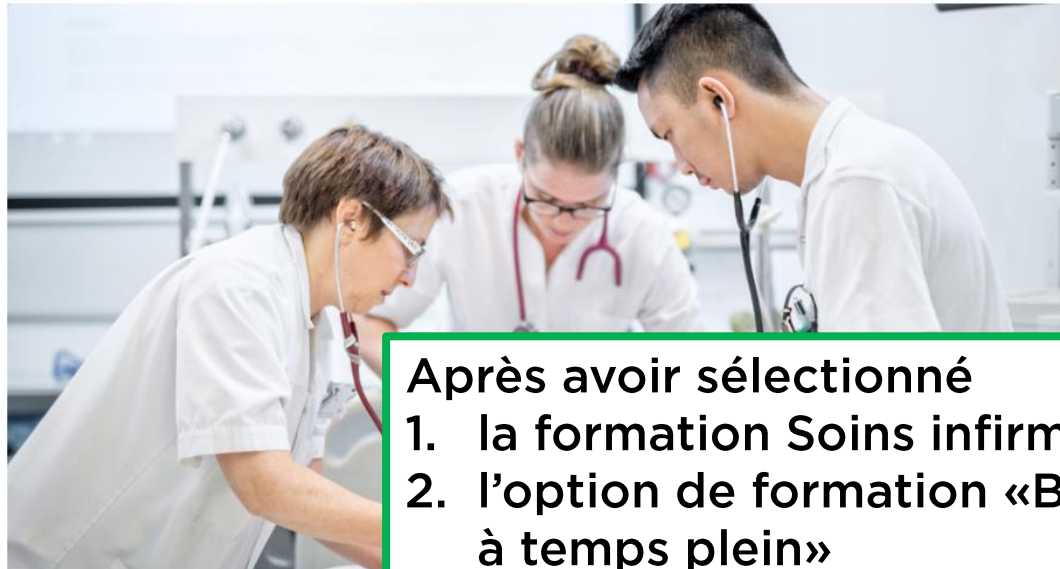
COVID-19



SÉANCES D'INFO

BACHELOR À PLEIN TEMPS

## Une formation sur 3 ans



- Après avoir sélectionné
1. la formation Soins infirmier
  2. l'option de formation «Bachelor à temps plein»

ACCUEIL > FORMATION > SOINS INFIRMIERS > SOINS INFIRMIERS À PLEIN TEMPS

Engagez-vous au coeur du système de  
santé



Descendez en bas de page pour trouver la section «formation pratique»



### FORMATION PRATIQUE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Durant votre cursus, vous réalisez six stages qui vous permettent de découvrir différents contextes de soins tels que la santé communautaire, la médecine, la pédiatrie, la gériatrie, la psychiatrie ou encore la chirurgie.

Pour chaque stage, vous bénéficiez d'un encadrement individualisé par [un.e praticien.ne formateur.trice](#), professionnel.le spécialement formé.e en pédagogie pour cette activité.

Informations sur la [formation pratique Santé et Travail social](#)

[Catalogue des stages](#)

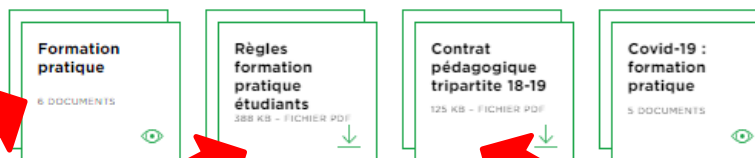
FORMATION PRATIQUE

Catalogue de stage

Descriptifs de modules

Règles de la formation pratique

Contrat tripartite



Documents d'évaluation = référentiels de compétences

# Documents clés



- Plan d'études cadre Bachelor 2022 (PEC 2022), Filière de formation soins infirmiers
- Cadre général de réalisation et d'évaluation pour la formation pratique Bachelor, CORESLOC, 14 septembre 2022
- Règles pour les étudiants-es Bachelor-périodes de formation pratique
- Fiches modules : formation pratique
- Les documents « Evaluation des compétences » niveau 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bachelor
- Le catalogue de stages
- Dispositif de prévention et de gestion des cas de discrimination et de harcèlement



# Répartition des places de stage

Plus d'informations à suivre dans le  
cours «étudiant.es et ses  
environnements : Trajectoire»  
octobre 2024

The background consists of several overlapping, semi-transparent green shapes in various shades, ranging from light to dark green, creating a layered, organic effect.

HESAV

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION